



Crésus Banking

7.1 - Réglages pour la comptabilisation des mouvements

7.1 - Réglages pour la comptabilisation des mouvements

Ouvrez les *Réglages du compte bancaire*. Après avoir complété les *Informations de base* et les *Chemins et liens*, comme décrit au chapitre §3.1 Réglages du compte bancaire, cliquez sur *Comptes à imputer*.

Les comptes proposés dans les listes déroulantes *Compte banque* et *Caisse* sont ceux du plan comptable de votre fichier Comptabilité.

Ces comptes vous seront automatiquement proposés lors du traitement des mouvements bancaires importés.

- *Compte banque* : compte de liquidité au bilan lié au compte bancaire. Tous les mouvements seront imputés à ce compte, qui ne pourra pas être modifié lors de l'édition des écritures.
Habituellement, il s'agit du compte *1020 Banque* ou *1010 Postfinance*.

Les comptes ci-dessous pourront, quant à eux, être modifiés lors de l'édition des mouvements :

- *Compte caisse* : compte pour les retraits ou dépôts au bancomat.
Habituellement : le compte *1000 Caisse*.
- *Encaissements à ventiler* : compte de passage pour les **encaissements non identifiés** (encaissements reçus ailleurs que sur l'IBAN QR enregistré) et dont vous n'avez pas indiqué le compte à imputer. Les mouvements enregistrés ici devront être extournés dans la comptabilité.
Habituellement : le compte *9907 Encaissements à ventiler*.
- *Paiements à ventiler* : compte de passage pour les **paiements non identifiés** (paiements non effectué depuis votre fichier Facturation) et dont vous n'avez pas indiqué le compte à imputer. Les mouvements enregistrés ici devront être extournés dans la comptabilité.
Habituellement : le compte *9908 Paiements à ventiler*.
- *Paiements en attente* : compte d'attente au bilan pour les ordres de paiement préparés par Cresus Facturation ou saisis en ligne dans votre portail **e-banking**.
Habituellement : le compte *2003 Ordres de paiement en attente*.

- *Salaires à payer* : compte d'attente au bilan pour les ordres de paiement des salaires.
Habituellement : le compte *2002 Salaires à payer* ou *Dettes résultant de charges de personnel*.
- *Frais bancaires* : compte de charges pour les frais de gestion du compte bancaire.
Habituellement : le compte *6940 Frais bancaires*.
- *Intérêts positifs* : compte de charges négatif pour l'encaissement des intérêts du compte bancaire.
Habituellement : le compte *6950 Produits financiers de la trésorerie et des titres*.
- *Intérêts négatifs* : compte de charges pour le paiement des intérêts du compte bancaire.
Habituellement : le compte *6900 Charges d'intérêts pour engagements rémunérés*.

Si vous avez plusieurs comptes bancaires à traiter, nous vous proposons de créer des comptes dont la racine du numéro est identique à ci-dessus, avec une extension *.01* pour le 1er compte bancaire; *.02* pour le deuxième; etc.


Par exemple :

2003.01 Ordres de paiement en attente (Banque)

2003.02 Ordres de paiement en attente (Postfinance)

9907.01 Encaissements à ventiler (Banque)

9907.02 Encaissements à ventiler (Postfinance)

L'icône  en regard de chacun des comptes vous permet d'accéder à différents réglages avancés, comme l'exclusion de tels mouvements de la comptabilisation ou la modification du libellé comptable proposé par défaut.